



SPULTIN et publications

Conseil syndical
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée
générale

Statuts

Convention collective
Guide d'application

Régime de retraite
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

4 octobre 2001 / volume 12 / No 21

Compte rendu de la réunion de l'Assemblée générale spéciale du 2 octobre 2001

Nous vous présentons un sommaire des principaux points abordés et des propositions votées lors de la réunion de l'Assemblée générale spéciale tenue le mardi 2 octobre dernier, à laquelle ont participé plus de 600 membres du SPUL. La grande participation à cette assemblée fut une très agréable surprise, car seulement 147 professeures et professeurs avaient confirmé leur présence.

1. Information sur la négociation

Louise Mathieu, porte-parole du Comité de négociation du SPUL, a fait rapport à l'Assemblée générale spéciale sur l'état de la négociation. Depuis le 21 septembre, date de la dernière réunion du Conseil syndical, la partie patronale a annulé toutes les rencontres qui étaient prévues à la table de négociation. Il n'y a donc pas eu de nouveaux développements depuis le compte rendu fait au dernier Conseil syndical. Mme Mathieu a résumé dans sa présentation les grandes lignes de la négociation. Nous vous invitons à consulter sur le site Internet du SPUL (<http://www.spul.ulaval.ca>) [le texte intégral de son discours](#), discours qui a suscité une ovation prolongée lors de

l'assemblée. Ce texte paraîtra également dans le procès-verbal de la réunion de l'assemblée.

2. Rejet des demandes patronales sur les principaux enjeux

Les membres du SPUL ont voté à la quasi-unanimité (un seul vote contre et trois abstentions) une proposition dénonçant les positions de l'Employeur sur les principaux enjeux de la négociation — c'est-à-dire le rôle des professeures et professeurs dans l'Université, la protection des ressources professorales, la charge de travail et la rémunération globale — et rejetant les demandes de l'Employeur relatives à ces enjeux.

3. Mandat de grève

Les membres du SPUL ont voté sur la proposition suivante : " Que mandat soit donné au Comité exécutif de décréter, dans un premier temps, jusqu'à 10 jours de grève intermittente aux moments qu'il jugera opportuns et que le Comité exécutif fasse rapport aux assemblées générales subséquentes ". Le résultat du vote a été : 561 (93 %) en faveur et 40 contre. Puisque le nombre de votes exprimés (601) est supérieur à la moitié du nombre de membres du SPUL plus un, ce résultat s'avère décisionnel; il ne sera donc pas nécessaire de reprendre le vote par référendum. Devant un message aussi clair, la partie patronale prendra-t-elle ses responsabilités et nous fera-t-elle enfin des offres de nature à éviter la grève ?

4. Indemnités de grève

L'Assemblée générale spéciale a autorisé le Comité exécutif à effectuer des retraits du Fonds de réserve conformément aux Statuts du SPUL. Elle a aussi adopté à l'unanimité les modalités suivantes quant aux versements d'indemnités de grève :

- Que le montant de l'indemnité de grève versé à chaque professeure et professeur corresponde à la différence entre le montant du traitement de base net versé en temps normal et le montant du traitement de base net versé à la suite des moyens de pression.
- Que les modalités d'attribution des indemnités de grève soient déterminées par le Comité exécutif.

Maurice Gosselin, trésorier du SPUL, a par ailleurs souligné que nos prévoyances collectives demeurent en vigueur pendant une grève et que les cotisations à notre régime de retraite sont également garanties.

Remerciements

Pour terminer, le président du SPUL, M. Claude Banville, a remercié chaleureusement toutes les personnes qui ont porté et continueront de porter le projet de renouvellement de la convention collective, en particulier les membres du Comité de négociation, du Comité d'appui et de stratégie et du Comité de grève.

*Nous vous rappelons que
l'Assemblée générale régulière
aura lieu :*

Le jeudi 8 novembre à 16 heures.

L'endroit où se tiendra cette assemblée vous sera communiqué sous peu.

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)